

IFE Call for Proposal January 2025 : Procédure de passation des marchés publics "Appel à projets : Ghana, Maroc, Rwanda, Sénégal"
Réponses aux questions des participants au 1er webinaire consacré aux candidats des pays francophones
Date de publication : 14.02.2025

No.	Section	Questions	Réponses
1		Qu'appelez vous candidature individuelle et consortium ? une structure privée individuelle où plus de 2?	Le candidature individuelle est relative à un projet porté par une seule personne morale distincte enregistrée dans le pays concerné. Une candidature en consortium est portée par deux ou plusieurs personnes morales. Le consortium doit nommer un chef de file qui doit être une organisation légalement enregistrée dans le pays concerné ou dans n'importe quel pays de l'UE/AELE ou en Afrique. Le type exact de forme juridique doit être clairement indiqué dans le formulaire de candidature. Au moins un membre du consortium doit être dûment enregistré et opérer dans le pays concerné par l'appel à propositions.
3		Dans quelle catégorie se situerait une entreprise constituée sous format de SAS et évoluant dans exclusivement dans les secteurs de l'ESS ?	La catégorisation dépend de la nature du projet envisagé et non pas du secteur en général, ESS ou autre, Veuillez vous référer à la définition des catégories de projet présentée dans le Guide paragraphe 2.2.
4		Est ce qu'un projet peut être soumis en partenariat entre une ONG et une entité publique comme un ministère pour créer des emplois formels dans la sante?	Oui, Une ONG et une entité publique peuvent soumettre un projet pour créer des emplois. Veuillez noter que les emplois doivent être créés dans le secteur privé.

5		Est ce que pour des projets à but non lucratif, on peut avoir des paiements de Royalties/licences aux propriétaires des technologies utilisées?	L'éligibilité des dépenses n'a pas de lien avec la catégorie/type de projet. La section 2.4.3 du guide présente les dépenses éligibles et celles non éligibles. L'acquisition d'une licence peut être éligible si cela concerne l'acquisition de droits ou de licences permettant l'utilisation de technologies spécifiques qui sont essentielles pour le projet et qui sont directement liées à l'achat d'actifs dans le cadre de la phase d'investissement. Par contre, les coûts d'acquisition de biens incorporels (tels que les brevets, marques déposées, droits d'auteur, etc.) sont non éligibles car ils sont considérés comme des coûts récurrents ou des coûts liés à la phase opérationnelle. Ainsi, Les paiements récurrents de royalties/licences pour l'utilisation continue de technologies pendant la phase d'exploitation du projet ne sont pas éligibles. Ces paiements sont des coûts récurrents liés à l'exploitation ou à l'entretien de la technologie, et non à l'acquisition d'actifs dans la phase d'investissement.
6		Si c'est un projet de catégorie 1 axé sur l'employabilité des jeunes, le projet ne prends pas en charge les charges de personnel, les services de consommables?	Veuillez vous référer à la section 2.4.3 du guide à propos de l'éligibilité des dépenses. Ne sont pas éligibles: les Coûts du personnel interne affecté aux activités de préparation ou d'investissement ainsi que les Coûts récurrents courants (tels que les salaires du personnel, la location de bureaux ou l'entretien des équipements).
7		Dans la catégorie 2 si une structure publique investit dans des services pour les producteurs ou acteurs de la chaine de valeurs tels que machine agricoles et infrastructure de stockage est ce que ces services peuvent être facturé aux utilisateurs qui permettra de maintenir les installations et aux agriculteurs privé de pouvoir utiliser les installations en mode location a bon prix pour créer de l'emploi	La catégorie 2 concerne les projets à but non lucratif générant des revenus. Dans cette catégorie, les excédents générés par le projet ne doivent pas être distribués, mais doivent rester au sein du projet pour être réinvestis dans le même cadre. Il sera nécessaire d'établir et de documenter clairement la plausibilité et le lien entre la location des équipements par une entité publique et la création de nouveaux emplois de qualité chez les privés.
8		Un projet d'Institut de formation porté par une Association professionnelle dédié à un secteur qui connaît une rupture technologique et risque de manquer d'emplois qualifiés; Besoin urgent de former des jeunes à recruter par les membres de l'Association. L'Etat pourrait intervenir en tant que partenaire de ce projet. C'est un projet qui peut être éligible à ce programme? Quelle catégorie?	Oui, le projet peut être éligible à la catégorie 2 si l'organisation est une association, avec la possibilité d'un partenariat avec l'État, à condition qu'il n'y ait pas de redistribution des revenus.
9		Une ONG qui a des partenaires techniques peut être soumettre individuellement sans que cela ne constitue un consortium?	Oui, une ONG peut soumettre individuellement si elle justifie toutes les conditions d'éligibilité requises.

Eligibilité / Eligibilité		
10	Pouvez-vous fournir plus de détails sur les secteurs économiques ciblés par Invest for Jobs ?	Tous les secteurs peuvent être concernés à l'exception des activités qui figurent sur la liste d'exclusion de la SFI telle qu'adaptée par la KfW ou qui contreviennent aux directives environnementales et sociales de la KfW.
12	Je voulais savoir si une agence des nations unies est éligible?	Une agence onusienne est éligible à condition de remplir les conditions d'éligibilité notamment avoir une représentation locale enregistrée dans le pays dans laquelle elle souhaite soumettre son projet et justifier du besoin de la subvention (Satisfaction du critère d'additionalité).
13	Subventions entre 650 000 et 10 millions d'euros. moi mon projet est de 150 000 euros. donc mon projet ne serait pas éligible ?	Le seuil minimum de la subvention est de 650.000 euros ce qui veut dire que le montant global d'investissement doit être au moins de 2 600 000 d'euros quand il s'agit de la catégorie 4. Un projet avec une enveloppe de 150.000 euros ne réponds pas aux exigences d'éligibilité.
15	Nous sommes une fondation qui travaille dans le domaine des ICC (industries culturelles et créatives). Nous comptons actuellement 3 employés et souhaitons recruter une trentaine de personnes pour un projet à but non lucratif. J'ai remarqué qu'il est question de recrutements en grand nombre, est-ce un critère de sélection ?	Oui le nombre d'emploi créés par le projet doit être minimum de 65 emplois (pour une subvention minimale de 650,000 EUR), le cout d'un emploi est de 10,000 EUR maximum en terme de subvention. Cette condition est obligatoire.
17	Le candidat doit justifier d'une activité de combien d'années ? Qu'en est-il des nouveaux projets en phase de lancement ?	Uniquement les candidats porteurs de projets justifiant de 3 années d'existence sont éligibles. Dans le cas d'une entité récemment enregistrée dans le pays d'appel, qui est une entité détenue par un candidat individuel ou de l'un des membres du consortium (par exemple, filiale, coentreprise, SPV), les actionnaires respectifs de cette entité doivent avoir opéré pendant un minimum de 3 ans au moment de la soumission de la note de concept.
18	Les entreprises ayant déjà reçu des subventions de la GIZ par le passé sont-elles éligibles à « Invest for Jobs » ?	Les entreprises ayant bénéficié d'une subvention peuvent postuler à condition de répondre aux conditions d'éligibilité. Bénéficiaire de subventions autres n'est pas un élément éliminatoire.
19	Ma question sur l'éligibilité : est-ce qu'une start up dans un des pays cibles peut soumettre un projet "emploi jeunes" en phase pilote dans le transport ?	Le candidat porteur de projet doit justifier de 3 années d'existence dans le pays dans lequel il postule et doit être enregistré légalement. Les autres conditions d'éligibilité sont détaillées dans le guide d'instructions visible sur le site de l'IFE. Dans le cas d'une entité récemment enregistrée dans le pays d'appel, qui est une entité détenue par un candidat individuel ou de l'un des membres du consortium (par exemple, filiale, coentreprise, SPV), les actionnaires respectifs de cette entité doivent avoir opéré pendant un minimum de 3 ans au moment de la soumission de la note de concept.
20	Les entreprises digitales sont elles éligibles?	Oui, à conditions de satisfaire toutes les conditions d'éligibilité.

21		Est-ce que tous les membres d'un consortium doivent avoir au moins 3 ans d'existence ?	Tous les candidats (individuel ou chef de file et les membres du consortium) doivent être en activité depuis au moins 3 ans. Certains cas d'exceptions sont prévus dans le guide pour les entreprises nouvellement créées sous contrôle d'un autre candidat.
22		Comment prouvez que sans la subvention l'investissement ne pourrait pas se faire et il est impossible de le financer autrement ?	Il s'agit de démontrer que l'entité candidate et ces actionnaires ne disposent pas de moyens suffisant pour financer le projet et ne peuvent pas obtenir des financement externes complémentaires. Veuillez consulter les exemples de l'annexe 6 due Guide d'Instructions.
23		Les entreprises qui ont été crée depuis moins d'une année peuvent elles postuler?	Uniquement les candidats porteurs de projets justifiant de 3 années d'existence sont éligibles. Dans le cas d'une entité récemment enregistrée dans le pays d'appel, qui est une entité détenue par un candidat individuel ou de l'un des membres du consortium (par exemple, filiale, coentreprise, SPV), les actionnaires respectifs de cette entité doivent avoir opéré pendant un minimum de 3 ans au moment de la soumission de la note de concept.
24		En condition d'éligibilité, on peut demander un minimum de 50% de notre CA.est ce que ce minimum c'est 650k€ ou 650k€ +70% ?	Pour la composante 1: création d'emploi, le montrant minimum de subvention est 650.000 euro, Le chiffre d'affaires annuel doit être de 325.000 euros minimum pour des entités privés et 162.500 pour les candidats du secteur public, de la société civile ou organisations non gouvernementales.
25		Est-ce qu'une entreprise hors UE et non enregistrée dans un des pays cibles peut être éligible pour être membre d'un consortium ?	Uniquement les entreprises enregistrées dans l'UE ou dans l'un des pays cibles sont éligibles et doivent avoir une présentation légale (enregistrée) en plein exercice dans le pays dans lequel elle postule.
26		Est ce qu'une structure publique peut être candidat principal en ppp avec les privés pour la catégorie 3 ?	Un consortium entre une entité publique et une entreprise privée est possible. La catégorie de projet dépend du fait que le projet génère ou non des revenus et de la manière dont les revenus ou les bénéfices sont utilisés. Si des revenus ou des bénéfices peuvent être distribués à des entreprises privées ou si des biens deviennent la propriété d'entreprises privées, le projet relève de la catégorie 3 ou 4.
27		Est ce que les avances fournisseurs effectuées avant la signature de la convention seront pris en compte dans l'investissement ?	Les avances aux fournisseurs d'équipement réalisés avant la signature du contrat de subvention ne sont pas prises en compte dans les couts éligibles.
28		Que faites vous avez les startups ? Je veux dire si le CA de chaque année (3ans) doit être au moins de 325 000 euros pour être éligible?	Le chiffre d'affaires annuel moyen doit être de 325.000 euros minimum. Pour les candidats du secteur privé : Le montant de la subvention demandée ne peut pas dépasser 200 % du chiffre d'affaires moyen du candidat au cours des 3 dernières années. • Pour les candidats publics, de la société civile et les organisations non gouvernementales : le montant de subvention demandée ne peut pas dépasser 400 % du budget moyen du candidat au cours des 3 dernières années.

29		En ce qui concerne notre cas, nous avons commencé à travailler sur ce projet de plus 3 années mais la formalisation de structure est très récente avec une possibilité de création de centaines d'emplois du coup sommes nous éligible pour ce programme?	Uniquement les candidats enregistrés et opérationnels depuis au moins 3 années sont éligibles Dans le cas d'une entité récemment enregistrée dans le pays d'appel, qui est une entité détenue par un candidat individuel ou de l'un des membres du consortium (par exemple, filiale, coentreprise, SPV), les actionnaires respectifs de cette entité doivent avoir opéré pendant un minimum de 3 ans au moment de la soumission de la note de concept.
30		Qu'en est-il pour un projet qui nécessite une extension ?	Oui, l'extension peut faire l'objet d'une demande de financement a condition de remplir les autres conditions.
31		Pour les entreprises qui ont plus de 3 d'exercices , mais qui commence à peine l'activité ? bilan déficitaire dans la phase d'investissement.	Uniquement les candidats enregistrés et opérationnels depuis au moins 3 années sont éligibles . Le candidat doit justifier le critère de capacité financière : (1) Le chiffre d'affaires annuel moyen doit être supérieur ou égal à 50 % de la subvention demandée pour le volet création d'emplois; (2) EBITDA positif dans au moins 2 des 3 dernières années.
	General / Générale		
32		J'aimerais savoir si pour des projets à but non lucratif, on peut avoir une technologie d'une tierce entreprise qui vend sa machinerie + Royalties ?	Les paiements récurrents de royalties pour l'utilisation continue de technologies pendant la phase d'exploitation du projet ne sont pas éligibles. Ces paiements sont des coûts récurrents liés à l'exploitation ou à l'entretien de la technologie, et non à l'acquisition d'actifs dans la phase d'investissement.
33		Est-il possible d'obtenir le financement pour deux projets soumis? En d'autres termes, a-t-on plus de chance d'obtenir un financement en subdivisant nos projets, ou plutôt en présentant un projet stratégique avec plusieurs volets (usine, machine, nouvelle activité,...)	Le candidat peut soumettre une ou plusieurs notes de concepts. Chacun des projets soumis doit répondre aux exigences et conditions d'éligibilité pour avoir des chances. Chaque projet est évalué séparément. Une division artificielle d'un projet n'augmente pas les chances.
34		Quelle est l'allocation budgétaire et le nombre d'investissements prévus par pays pour chacun des quatre pays cibles (Sénégal, Maroc, Ghana et Rwanda) ?	Il n'a pas de limite d'allocation de fonds ni le nombre de projets financés. Les meilleurs projets qui répondent à toutes les conditions sont retenus.
35		Est-ce que l'investissement peut démarrer avant signature du contrat?	Non, l'investissement doit démarrer après la signature du contrat de subvention à l'exception des études et des étapes préparatoires.
36		Quelle est la portée de l'audit après finalisation de l'investissement?	Dans le cas d'attribution d'un contrat, des audits financiers sont réalisés pour examiner les dépenses liés à l'investissement, dossiers et documents concernés, des contrôles sur place sont également réalisés lors de la phase de l'investissement. En outre, la création d'emplois est contrôlée jusqu'à trois ans après la fin de la phase d'investissement. Les audits sont réalisés par les équipes IFE ainsi que par des cabinets spécialisés.

37		Comment la subvention peut être synchroniser avec le crédit bancaire lié à l'investissement ?	Le versement de la subvention se fait conformément au plan de décaissement joint au contrat de financement. En règle générale, la subvention n'est déboursée qu'une fois que le bénéficiaire a utilisé la majeure partie de ses propres fonds (y compris les prêts bancaires).
38		Est ce que le projet peut financer une partie des salaires et fonctionnement de équipes chargées de la mise en œuvre du projet de création d'emploi. Ou c'est juste la partie investissement qui peut être prise en charge, même pour les ONG?	Non le financement n'inclut pas les coûts du personnel interne affecté aux activités de préparation ou d'investissement, ni les coûts récurrents courants (tels que les salaires du personnel, la location de bureaux ou l'entretien des équipements). De telles dépenses ne sont pas éligibles et ne constituent pas une base de calcul de la subvention
39		Vous demandez de prouver que nous n'avons pas eu d'autres appuis financiers disponibles mais demandez dans le cadre du privé de co-financer à hauteur de 75%. Pouvez-vous clarifier votre position à ce sujet svp ?	Dans le cadre de la catégorie 4, le candidat doit prendre en charge au minimum 75 % du coût total du projet, la subvention ne pouvant excéder 25 %. Pour être éligible, le candidat doit prouver qu'il n'a aucune autre source de financement pour compléter son plan de financement et que la subvention demandée (25 %) est indispensable à la réalisation du projet.
40		Quel est l'échéancier de paiement de ces aides?	Le versement de la subvention se fait conformément au plan de décaissement joint au contrat de financement. En règle générale, la subvention n'est déboursée qu'une fois que le bénéficiaire a utilisé la majeure partie de ses propres fonds (y compris les prêts bancaires).
41		Les 650 000 minimum, il s'agit bien de la part subvention et non investissement; Vous confirmez ?	Oui, IFE offre pour le volet création d'emplois des subventions comprises entre: • 650.000 et 10 millions d'euros par projet, applicable à tous les pays concernés par le présent appel à projets.
42		Quelle taille maximum attendez-vous pour la Note conceptuelle ?	Les candidats doivent remplir minutieusement le formulaires de la note de concepts. La note conceptuelle doit être complète et comporter toutes les informations concernant le candidat et le projet. L'évaluation de la note conceptuelle comprend une vérification d'éligibilité et une évaluation qualitative. Nous vous recommandons de bien lire le guide d'instructions et inclure toutes les informations demandées dans la note conceptuelle.
43		Peut on utiliser les subventions pour mener une phase pilote d'un projet d'innovation sur les pays cibles ?	Tout projet qui répond aux conditions d'éligibilité peut faire l'objet d'une soumission.
45		Quel taux d'euro sert de référence pour le dossier, sachant que celui-ci connaît une forte variation? Pour préciser : je parle du taux de change de la monnaie locale en euro.	L'IFE utilise le taux de change du jour.

46		Est ce qu'il est possible de financer des infrastructures sociables de base (école, poste de santé, puits, habitats, etc..) ? Nous intervenons dans la région sud du Sénégal ou il y a un conflit irrédentiste qui a causé le déplacement des populations vers les pays limitrophes et qui commencent à retourner chez eux Une mutuelle de santé communautaire peut postuler pour ce fonds ?	Les projets soumis à IFE doivent principalement permettre la création de nouveau emploi de qualité, Le candidat doit satisfaire les critères d'éligibilité présentées dans le guide.
47		Est ce que vous travaillez avec des consultants ou cabinets qui peuvent nous assister dans la rédaction et la mise en conformité de notre projet aux critères et exigences de Invest-for-jobs?	Oui, veuillez consulter la section 5.1 du Guide d'Instructions.
	KPI / ICP		
48		Quel est le référentiel de (Instant T0) de calcul l'emploi généré? Comment ces nouveaux emplois sont-ils comptabilisés?	Seuls les nouveaux emplois sont pris en compte. Ceux-ci doivent être formalisés, respecter la réglementation nationale, et être conformes aux normes de l'OIT etc. (voir Annexe 1 du Guide). La prévision des nouveaux emplois est indiquée dans un tableau ou calendrier trimestriel de suivi des réalisations, allant du démarrage de la phase d'investissement jusqu'à la fin de la troisième année opérationnelle.
49		Est-ce que les CDD qui respectent le nombre d'heures min sont considérés comme emplois permanents?	Non, l'objectif de l'IFE est de créer des emplois permanents. Si les emplois sont limités dès le départ, cette condition n'est pas remplie. Néanmoins, si le caractère permanent de l'emploi est démontré de manière plausible, des emplois avec des contrats à durée déterminée peuvent toutefois être reconnus s'ils remplissent les conditions minimales en termes de temps de travail par an (20 heures/semaine sur 26 semaines au cours d'une année ou au moins 520 heures de travail/an).
50		Quel est le ratio recherché ou optimal de nombre d'emploi/millions d'Euro d'investissement? Vous avez annoncé 10 000 Euro/Emploi comme un minimum.	Le ratio : (Montant de subvention / nombre d'emploi) ne doit pas dépasser 10000 EUR au maximum. Les projets avec un faible coût/emploi reçoivent un score plus élevé dans l'évaluation (voir chapitre 4.4 du Guide d'Instructions).
51		La période de création d'emploi correspond bien à la période de l'investissement et les 3 ans d'exploitations qui ont suivi la période d'investissement ?	Oui.
	Additionality / Additionalité		
52		Si le projet est cofinancé par crédit bancaire , est-ce que le détail du Crédit doit être soumis à l'IFE?	Oui, les détails doivent être soumis.
53		Est-ce que les aides du gouvernements Marocains qui peuvent atteindre les 30% peuvent être considérés comme la contribution propre du candidat ? Ses aides ne peuvent être confirmés qu'après accord de l'IFE pas avant.	Toute forme d'aide ou subvention est considérée comme contribution propre du candidat. Ce dernier doit justifier par des lettres d'accord ou d'acceptance ces contributions.

54		Nous on avait déjà pris un fond d'investissement de 1,1 M Dollars de chez Azur Innovation, Est-ce ca nous renforce notre chance d'avoir cette subvention ?	Toute forme d'aide ou subvention est considérée comme contribution propre du candidat. Ce dernier doit justifier par des lettres d'accord ou d'acceptance ces contributions. Il faut toutefois démontrer qu'il subsiste un déficit de financement qui ne peut être comblé par d'autres sources.
	SmartME		
60		N'est il pas possible de faire un dépôt par email cette plateforme est trop compliqué ?	Non, Uniquement les soumissions via la plateforme sont acceptées.
61		Si nous rencontrons des problèmes sur la plateforme qui pourra nous aider ?	vous pouvez adresser vous questions via email a l'adresse de l'appel cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com
62		Je souhaiterais savoir s'il est possible de soumettre deux projets simultanément. J'ai constaté que la plateforme l'autorise, mais pourriez-vous me fournir davantage de précisions à ce sujet ?	Vous pouvez soumettre un ou plusieurs projets et vous saisissez chaque projet séparément. Chaque projet lui sera attribué un identifiant distinct sur la plateforme.
	Protection sociale		
63		Pouvez-vous confirmer si le budget alloué aux « mesures de protection sociale » s'ajoute au budget que le candidat demandera pour soutenir son investissement ? Par exemple, si le candidat demande 600 000, le soutien aux « mesures de protection sociale » sera-t-il en plus de ces 600 000 ? 5-Pouvez-vous confirmer si la subvention minimale à demander est de 600 000 ?	La subvention pour le volet 2 de la protection sociale vient en plus de la subvention pour le volet 1 relatif à la création d'emploi. La subvention minimale pour la création d'emploi est de 650,000 EUR (donc sauf les coûts pour le volet protection sociale).
64		Pouvez-vous fournir plus de détails sur les projets qui créent des emplois avec un accès à la protection sociale ? Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « protection sociale » ? De plus, que se passe-t-il pour les projets d'investissement qui génèrent des emplois au sein de leur chaîne d'approvisionnement (par exemple, les agriculteurs) mais qui n'ont pas de contrôle direct sur ces emplois en termes de protection sociale ?	Le candidat peut soumettre un projet comprenant le volet obligatoire « création d'emplois » ainsi que le volet optionnel relatif à la protection sociale. Ces deux volets sont clairement détaillés dans le guide destiné aux candidats. Le volet 2, « protection sociale », permet d'obtenir des points bonus ainsi qu'une subvention complémentaire liée à cet aspect. Par ailleurs, les candidats estimant que leur projet générera des emplois dans la chaîne d'approvisionnement sont invités à démontrer qu'il s'agit bien de nouveaux emplois, à établir le lien avec le projet, et à prouver que ces emplois sont formalisés et respectent la réglementation nationale ainsi que les normes de l'OIT.
67		Les frais de salaires d'une infirmière n'est pas éligibles, mais est ce que les salaires de l'équipe accompagne la mise en œuvre du projet sont éligibles?	Non, ces couts ne sont pas éligibles et ne peuvent pas constituer une base de calcul de la subvention.

68		Y a-t-il un encart réservé à la subvention 2 complémentaire de 70%, ou devons-nous intégrer cette subvention complémentaire dans toutes nos pièces jointes technico-economiques?	Le candidat doit établir un plan d'investissement séparé pour les mesures de la protection sociale. De plus, il existe dans SmartMe un champ pour le montant dans l'onglet Protection Sociale. Il est important a savoir que le décaissement de l'IFE pour les mesures de protection sociale ne commencera qu'une fois que les principaux éléments de la composante de création d'emplois auront été mis en œuvre. Les candidats sont donc invités à indiquer la date de début envisagée pour le déploiement des mesures de protection sociale prévues, sachant que la date précise sera arrêtée au cours de la vérification diligente (Due Diligence). <ul style="list-style-type: none"> • La durée maximale du cofinancement des coûts d'assurance, des régimes de retraite ou similaires est limitée à la période opérationnelle de la composante création d'emplois. • Les décaissements pour les frais d'assurance supplémentaires, les régimes de retraite ou autres ne seront effectués qu'a posteriori, sur une base semestrielle et uniquement sur présentation de pièces justificatives.
69		80% des emplois chez nous sont des femmes Est-ce que vous pouvez me répondre ? On travaille sur rendre le secteur des femmes de ménage de l'informel au formel (Contrats, CNSS, Assurance,...).	L'objectif principal de la Facilité est la création d'emplois dans le secteur privé, tout en contribuant à l'amélioration de la protection sociale. Les subventions sont donc disponibles uniquement pour les projets qui créeront de nouveaux emplois dans le secteur privé ! La seule formalisation des relations de travail informelles existantes n'en fait pas partie. La préférence est accordée aux projets qui combinent la création d'emplois à l'amélioration de la protection sociale des employés, de leurs familles ou de tiers !
70		Est ce que l'assurance agricole (indicielle, qui déclenche une protection en cas d'événements climatiques ou mauvaise récolte par exemple) est considérée comme une mesure de protection sociale ?	Un projet est examiné dans sa totalité en commençant par le volet 1 relatif à l'investissement et la création d'emploi et qui est obligatoire. L'assurance agricole ainsi présenté ne correspond pas à la définition de la protection sociale accordés aux employés.

Published by:
Facility Investing for Employment

Company Address IFE
Eulenkrugstrasse 55-57
22359 Hamburg | Germany